

MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

LE 4 NOVEMBRE 2014

Séance **de consultation publique** du conseil de la Municipalité du Village de Hemmingford tenue le 4^e jour de novembre 2014 à l'édifice municipal à 19:30.

Les avis de convocation ont été signifiés tel que requis par l'article 152 du code municipal de la Province de Québec et les avis publics ont été affichés.

Est présent son honneur le *Maire Drew Somerville* et les conseillers suivants: *Normand Lussier, Tina Calvarese, Dale Langille, Howard Silverman et Lucie Bourdon* tous formant quorum sous la présidence du Maire. *Mme Diane Lawrence*, directrice générale/secrétaire-trésorière et *Amélie Latendresse*, secrétaire sont présentes ainsi que plusieurs citoyens. Le conseiller Michael Houle est absent lors de la séance.

À 19h30, Monsieur le maire ouvre la séance et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

2014-11-250

ORDRE DU JOUR

IL EST proposé par monsieur le conseiller Normand Lussier, appuyé par monsieur le conseiller Howard Silverman

et résolu unanimement par les conseillers

QUE l'ordre du jour demeure tel que présenté:

1. Ordre du jour
2. CONSULTATION PUBLIQUE SUR le projet de
 - Règlement # 171-29 modifiant le règlement de zonage numéro 171
3. Période de questions
4. Clôture de la séance

CONSULTATION PUBLIQUE

Monsieur le Maire Drew Somerville explique que le but de cette rencontre est pour une consultation publique concernant

LE RÈGLEMENT # 171-29 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #171

QUE le règlement de zonage est entré en vigueur le 12 décembre 1990;

QUE le Conseil a le pouvoir de modifier ses règlements d'urbanisme et qu'il est souhaitable d'amender ledit règlement dans l'intérêt de la collectivité;

QU' une coopérative de santé et autre commerce veulent s'implanter sur les lots 93 et 94 dans la zone 102-6;

QUE ces lots sont actuellement occupés par l'église Unie St-Andrews et une résidence et qu'ils sont adjacents à la zone 202-3;

QUE l'église et la résidence sont à vendre;

QUE les usages de coopérative de santé et de commerce sont autorisés dans la zone 202-3;

QUE l'agrandissement de la zone 202-3 sur ces lots viendrait rendre conforme le projet;

Ce projet vise plus spécifiquement l'agrandissement de la zone 202-3 sur les lots 93 et 94, dans la zone 102-6. Cette modification permettra d'agrandir la zone commerciale afin d'accueillir une coopérative de santé ainsi qu'un autre commerce. Le plan de zonage déterminant les zones est affiché et identifié de couleur orange et M. le maire invite les gens à en prendre connaissance.

Copie du règlement est disponible pour le public.

À 19h40, monsieur le maire ouvre la période de QUESTIONS :

À 19h59, la période de questions est fermée

2014-11-251

Séance clore

À 20h00, monsieur le conseiller Normand Lussier propose la fermeture de cette séance et madame la conseillère Tina Calvarese appuie. **Adopté à l'unanimité**

Drew Somerville,
Maire.

Diane Lawrence g.m.a.
Directrice générale /secrétaire-trésorière.